



Instinctivement Nature

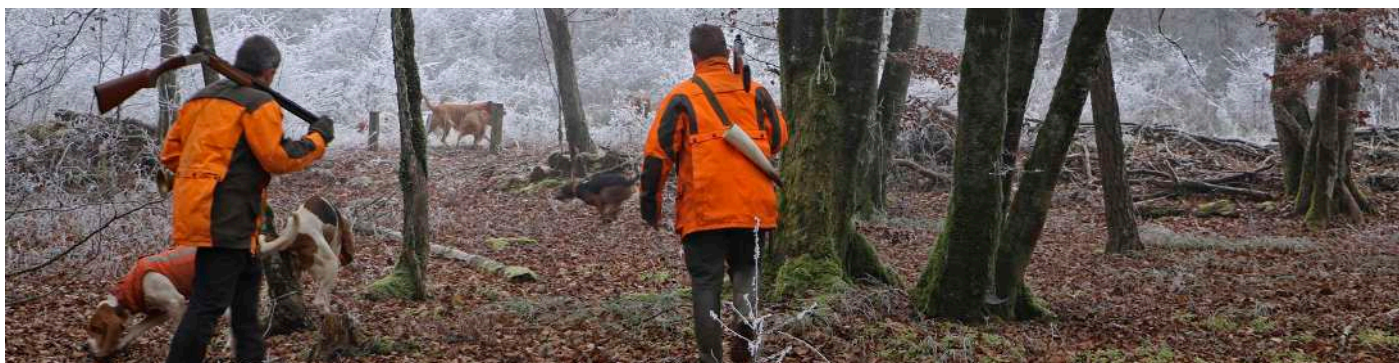
Fédération Départementale
des Chasseurs de la Haute-Savoie

DEROGATION EN PERIODE DE CONFINEMENT

REGULATION DE LA FAUNE SAUVAGE
SUSCEPTIBLE
D'OCCASIONNER DES DEGATS

*NOTE D'INSTRUCTION à l'attention des Présidents
d'ACCA, AICA, CP, détenteurs de droit de chasse*

Cette note a vocation à préciser la mise en œuvre de la dérogation accordée par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et de répondre aux questions d'interprétation. Les Services de la Fédération des Chasseurs restent à disposition pour toute confirmation ou précision nécessaires.



La chasse est interdite pendant le confinement, quelles sont les mesures dérogatoires de régulation ?

- ✓ Seule la régulation du **CERF** et du **SANGLIER** est autorisée.
- ✓ Deux pratiques sont tolérées : la **BATTUE***¹ et **L'AFFUT***²
- ✓ Seulement deux jours par semaine : **JEUDI** et **DIMANCHE**

*1 : 5 PERSONNES MINIMUM À 30 PERSONNES MAXIMUM

*2 : CHASSEURS BÉNÉFICIAIRES D'UNE AUTORISATION INDIVIDUELLE DÉLIVRÉE PAR LE PRÉSIDENT,

Et les jours fériés ?

- ✓ La régulation **N'EST PAS AUTORISÉE**

Que se passe-t-il après le confinement ?

- ✓ La chasse reprendra son cours.

Qui organise ?

- ✓ Le Président organise la battue ou délègue sa responsabilité aux chefs d'équipes désignés.
- ✓ Les prélèvements sont **PRÉSENTÉS AUX CONTRÔLES** habituels
- ✓ Le président saisit au fur et à mesure les prélèvements sur le site intranet de la Fédération.

Comment ?

- ✓ Le Président ou le chef d'équipe organisent à distance la battue et invitent les participants par téléphone, mail ou SMS. Ils complètent **EN PERSONNE** le carnet de battue et tiennent informés le président d'ACCA de leurs interventions en amont et à l'issue de la journée.

Les **MESURES DE SÉCURITÉ** prévues dans le SDGC et les **RÈGLEMENTS** des ACCA **SONT STRICTEMENT RESPECTÉS.**

Peut-on faire le pied avant la battue et récupérer les chiens après ?

- ✓ Les actes de repérage (faire les pieds) avant la battue sont **AUTORISÉS**.
- ✓ La récupération des chiens est **AUTORISÉE** jusqu'au jour suivant la battue, après validation du président.
- ✓ La recherche du gibier blessé (recherche au sang) est **AUTORISÉE**

Qui peut participer ?

- ✓ Seuls les chasseurs **ADHÉRENTS À L'ACCA**, titulaires d'un permis de chasser validé, peuvent participer.
- ✓ Les invitations sont **INTERDITES**.

Qui pour la découpe du gibier ?

- ✓ Découpe, distribution de la venaison par 4 personnes maximum.

PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT : L'AGRAINAGE EST STRICTEMENT INTERDIT



DEROGATION EN PERIODE DE CONFINEMENT

MESURES SANITAIRES ET RÉGLEMENTAIRES
À RESPECTER SCRUPULEUSEMENT

Tout chasseur **PORTEUR DE LA COVID19** ou **PERSONNE «CONTACT»** ne peut participer.

Qu'en est il des rassemblements (rond matin, rassemblements d'avant et d'après la chasse) ?

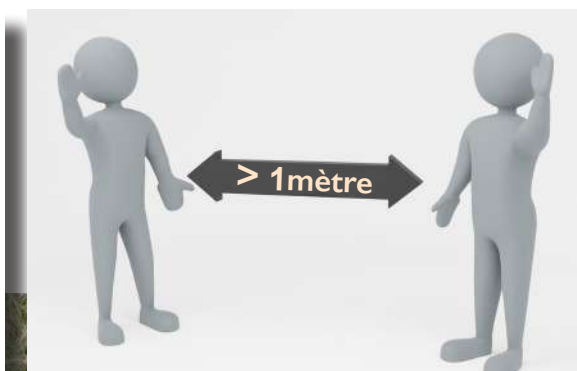
- ✓ Tous rassemblements intérieurs sont **INTERDITS**.
- ✓ **LIMITER** les rassemblements extérieurs.

Comment faire pour communiquer?

- ✓ Privilégier les consignes par **VOIES TÉLÉPHONIQUES, PAR SMS OU PAR E-MAIL.**

Quelles sont les règles sanitaires élémentaires ?

- ✓ Nettoyage préventif des mains avec du **GEL HYDROALCOOLIQUE**.
- ✓ Port du masque **OBLIGATOIRE** y compris en extérieur en cas de présence d'au moins 2 personnes.
- ✓ Respect impératif des **GESTES BARRIÈRES**.
- ✓ Respect impératif de la **DISTANCIATION SOCIALE D'AU MOINS UN METRE.**



Pour la découpe des animaux ?

- ✓ **4 PERSONNES** maximum dans le local de l'ACCA.
- ✓ utiliser des **GANTS À USAGE UNIQUE**.
- ✓ **DÉSINFECTION** des outils, mobiliers et locaux utilisés.

Comment se déplacer depuis son domicile et quelles pièces fournir en cas de contrôle ?

- ✓ Être **PORTEUR DE L'ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE** en cochant le motif **«MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL»** - cas N° 8 sur l'attestation officielle.
- ✓ Être **PORTEUR DU PERMIS DE CHASSER VALIDÉ** pour la saison, de votre **ATTESTATION D'ASSURANCE**, de votre **ATTESTATION DE FORMATION SÉCURITÉ** et de **VOTRE CARTE DE MEMBRE** de la société de chasse organisatrice.
- ✓ Être porteur de la **CONVOCAION** du président ou du chef d'équipe ou prévoir de pouvoir confirmer les coordonnées (nom, prénom, téléphone) qui a convoqué.
- ✓ Pour les personnes autorisées pour un **TIR D'AFFUT**, être **PORTEUR DE L'AUTORISATION INDIVIDUELLE DU PRÉSIDENT**.